

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période du 21 avril 2020 au 30 septembre 2020

Les présents États financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à l'adresse www.placementsmackenzie.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB, nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du FNB. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Norme canadienne 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas revu les présents États financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2020

FINB ACTIONS TRADITIONNEL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers (sauf les montants par part)
Au

	30 sept. 2020 \$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	239 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312
Dividendes à recevoir	261
Sommes à recevoir pour placements vendus	–
Sommes à recevoir pour parts émises	2 807
Total de l'actif	242 748
PASSIF	
Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	2 779
Sommes à payer pour parts rachetées	–
Sommes à payer au gestionnaire	56
Total du passif	2 835
Actif net attribuable aux porteurs de parts	239 913
Actif net attribuable aux porteurs de parts, par série (note 3)	
Série E	239 913
Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part (note 3)	
Série E	27,90

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 30 septembre (note 1)
En milliers (sauf les montants par part)

	2020 \$
Revenus	
Dividendes	959
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	1 148
Profit (perte) net(te) latent(e)	21 771
Autre	121
Total des revenus (pertes)	23 999
Charges (note 6)	
Frais de gestion	172
Intérêts débiteurs	2
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	195
Frais du Comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	369
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	369
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	23 630
Impôt étranger retenu à la source	146
Impôt étranger sur le résultat payé (recouvré)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	23 484
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par série	
Série E	23 484
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part	
Série E	3,04

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB Wealthsimple

FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2020

FINB ACTIONS TRADITIONNEL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 30 septembre (note 1)
En milliers

	2020
	Série E
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS	\$
À l'ouverture	-
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	23 484
Distributions aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	(70)
Gains en capital	-
Total des distributions aux porteurs de parts	(70)
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de parts	216 499
Réinvestissement des distributions	-
Paiements au rachat de parts	-
Total des opérations sur les parts	216 499
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	239 913
À la clôture	239 913
Augmentation (diminution) des parts (note 7) :	Parts
Parts en circulation, à l'ouverture	-
Émises	8 600
Réinvestissement des distributions	-
Rachetées	-
Parts en circulation, à la clôture	8 600

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB Wealthsimple

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 30 septembre (note 1)
En milliers

	2020
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	23 484
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(1 121)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(21 771)
Achat de placements	(250 782)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	37 083
Variation des intérêts courus à recevoir	(261)
Variation des sommes à payer au gestionnaire	56
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(213 312)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts	213 692
Paievements au rachat de parts	-
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(70)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	213 622
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	310
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	-
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	312
Trésorerie	312
Équivalents de trésorerie	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	312
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus	698
Impôts étrangers payés	146
Intérêts reçus	-
Intérêts versés	2

FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2020

FINB ACTIONS TRADITIONNEL

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2020

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
ACTIONS					
adidas AG	Allemagne	Consommation discrétionnaire	9 710	3 612	4 199
Aena SA	Espagne	Produits industriels	6 640	1 236	1 241
Airport City Ltd.	Israël	Immobilier	108 346	1 789	1 514
Amadeus IT Group SA	Espagne	Technologie de l'information	32 630	2 291	2 432
Amplifon SPA	Italie	Soins de santé	58 463	2 662	2 798
ams AG	Autriche	Technologie de l'information	49 066	1 207	1 493
ASML Holding NV	Pays-Bas	Technologie de l'information	2 373	1 144	1 170
ASSA ABLOY AB, B	Suède	Produits industriels	51 503	1 488	1 615
AstraZeneca PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	20 808	3 048	3 039
Axfood AB	Pays-Bas	Consommation courante	147 071	4 322	4 508
Banca Mediolanum SPA	Italie	Services financiers	137 159	1 373	1 321
Boliden AB	Suède	Matières	129 734	4 057	5 164
CapitaLand Commercial Trust	Singapour	Immobilier	995 905	1 764	1 598
Castellum AB	Suède	Immobilier	61 125	1 654	1 861
Chr. Hansen Holding AS	Danemark	Matières	19 784	2 733	2 938
CNH Industrial NV	Royaume-Uni	Produits industriels	105 875	1 029	1 102
Dassault Systèmes SA	France	Technologie de l'information	10 684	2 461	2 673
Deutsche Post AG, nom.	Allemagne	Produits industriels	27 755	1 339	1 691
DSV Panalpina AS	Danemark	Produits industriels	7 943	1 288	1 734
Electra Ltd.	Israël	Produits industriels	2 231	1 343	1 346
Electrolux AB, B	Suède	Consommation discrétionnaire	175 772	4 198	5 493
Elekta AB, B	Suède	Soins de santé	153 511	2 013	2 590
Elisa OYJ	Finlande	Services de communication	34 042	2 800	2 681
Entra ASA	Norvège	Immobilier	85 696	1 616	1 609
Fabege AB	Suède	Immobilier	87 155	1 513	1 617
Fuji Media Holdings Inc.	Japon	Services de communication	321 222	4 371	4 111
Genmab AS	Danemark	Soins de santé	4 545	1 949	2 200
Getinge AB	Suède	Soins de santé	77 997	2 069	2 276
Gjensidige Forsikring ASA	Norvège	Services financiers	61 507	1 607	1 663
GMO Payment Gateway Inc.	Japon	Technologie de l'information	6 143	888	874
Hannover Rueckversicherung SE, nom.	Allemagne	Services financiers	7 004	1 693	1 450
Henkel AG & Co. KGaA, priv.	Allemagne	Consommation courante	33 783	4 405	4 727
Hennes & Mauritz AB, B	Suède	Consommation discrétionnaire	136 119	2 926	3 144
Hexagon AB, B	Suède	Technologie de l'information	27 891	2 205	2 821
Holmen AB, actions de cat. B	Suède	Matières	30 718	1 436	1 527
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	Hong Kong	Services financiers	26 570	1 414	1 657
Husqvarna AB, B	Suède	Consommation discrétionnaire	384 087	4 303	5 660
ICA Gruppen AB	Suède	Consommation courante	61 479	3 840	4 178
Industria de Diseño Textil SA (Inditex)	Espagne	Consommation discrétionnaire	112 236	4 214	4 184
Investment AB Latour	Suède	Produits industriels	170 859	4 312	5 375
Investor AB	Suède	Services financiers	23 976	1 957	2 100
ITO EN Ltd.	Japon	Consommation courante	49 653	3 863	4 720
ITOCHU Techno-Solutions Corp.	Japon	Technologie de l'information	47 957	2 507	2 419
James Hardie Industries PLC	Irlande	Matières	174 044	4 439	5 523
KBC Groupe SA	Belgique	Services financiers	15 899	1 243	1 066
Kesko OYJ	Finlande	Consommation courante	164 184	3 874	5 659
Kone OYJ, B	Finlande	Produits industriels	18 631	1 768	2 190
Kose Corp.	Japon	Consommation courante	18 260	2 608	2 970
L E Lundbergforetagen AB, cat. B	Suède	Services financiers	27 485	1 706	1 822
Lasertec Corp.	Japon	Technologie de l'information	9 987	1 174	1 088
Legrand SA	France	Produits industriels	14 478	1 440	1 546
Line Corp.	Japon	Services de communication	30 192	2 054	2 048

FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2020

FINB ACTIONS TRADITIONNEL

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 30 septembre 2020

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
ACTIONS (suite)					
MIURA Co. Ltd.	Japon	Produits industriels	19 973	1 043	1 299
Monotaro Co. Ltd.	Japon	Produits industriels	43 721	2 367	2 889
Mowi ASA	Norvège	Consommation courante	49 075	1 244	1 162
Nippon Shinyaku Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	22 162	2 432	2 424
Nokia OYJ	Finlande	Technologie de l'information	372 691	2 477	1 956
Nordea Bank ABP	Finlande	Services financiers	149 649	1 495	1 521
Novartis AG, nom.	Suisse	Soins de santé	34 344	4 035	3 990
Novo Nordisk AS, B	Danemark	Soins de santé	35 691	3 165	3 300
Österreichische Post AG	Autriche	Produits industriels	38 360	1 714	1 724
Orkla ASA	Norvège	Consommation courante	359 288	4 442	4 841
POLA ORBIS HOLDINGS INC.	Japon	Consommation courante	140 524	3 174	3 527
Poste Italiane SPA	Italie	Services financiers	101 432	1 306	1 202
Proximus SA	Belgique	Services de communication	89 380	2 629	2 181
Prysmian SPA	Italie	Produits industriels	32 363	1 008	1 259
Randstad Holding NV	Pays-Bas	Produits industriels	20 342	1 236	1 419
Salmar ASA	Norvège	Consommation courante	45 341	2 804	3 424
Sampo OYJ, A	Finlande	Services financiers	32 051	1 550	1 696
Sartorius AG, priv.	Allemagne	Soins de santé	4 523	2 079	2 482
SATS Ltd.	Singapour	Produits industriels	477 928	1 474	1 323
Schibsted ASA, cat. A	Norvège	Services de communication	82 771	3 212	4 886
Securitas AB, B	Suède	Produits industriels	76 772	1 402	1 573
Shiseido Co. Ltd.	Japon	Consommation courante	36 005	3 142	2 750
Singapore Exchange Ltd.	Singapour	Services financiers	234 600	1 906	2 100
Sino Biopharmaceutical Ltd.	Chine	Soins de santé	981 334	1 626	1 428
SKF AB, B	Suède	Produits industriels	44 552	1 127	1 235
Sompo Japan Nipponkoa Holdings Inc.	Japon	Services financiers	32 154	1 518	1 477
So-net M3 Inc.	Japon	Soins de santé	16 108	935	1 325
Sony Corp.	Japon	Consommation discrétionnaire	46 673	4 505	4 745
Svenska Cellulosa AB (SCA), B	Suède	Matières	263 501	4 422	4 839
Swedish Orphan Biovitrum AB	Suède	Soins de santé	68 981	2 074	2 231
Swisscom AG, nom.	Suisse	Services de communication	5 621	4 004	3 993
Talanx AG	Allemagne	Services financiers	29 337	1 512	1 265
Telefonaktiebolaget LM Ericsson, B	Suède	Technologie de l'information	164 984	2 099	2 420
TeliaSonera AB	Suède	Services de communication	613 030	3 053	3 371
Tokyo Broadcasting System Inc.	Japon	Services de communication	164 450	3 502	3 759
TOMRA Systems ASA	Norvège	Produits industriels	20 662	1 032	1 186
Tryg AS	Danemark	Services financiers	47 222	1 799	1 991
Vestas Wind Systems AS	Danemark	Produits industriels	7 197	1 036	1 560
Volvo AB, cat. B	Suède	Produits industriels	53 552	1 149	1 383
Warehouses De Pauw SCA	Belgique	Immobilier	40 421	1 778	1 967
Workman Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	21 804	2 567	2 542
Zalando SE	Allemagne	Consommation discrétionnaire	26 350	2 428	3 298
Total des actions				217 747	239 368
Coûts de transaction				(147)	–
Total des placements				217 600	239 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie					312
Autres éléments d'actif moins le passif					233
Total de l'actif net					239 913

FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2020

FINB ACTIONS TRADITIONNEL

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 septembre 2020

Répartition du portefeuille	% de la VL
Actions	99,9
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition régionale	% de la VL
Suède	26,8
Japon	18,8
Allemagne	8,0
Norvège	7,9
Finlande	6,5
Danemark	5,7
Autre	5,5
Suisse	3,3
Espagne	3,3
Pays-Bas	3,0
Italie	2,7
Irlande	2,3
Belgique	2,2
Singapour	2,1
France	1,8
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition sectorielle	% de la VL
Consommation courante	17,8
Produits industriels	14,5
Consommation discrétionnaire	13,9
Soins de santé	12,5
Services de communication	11,3
Services financiers	9,3
Matières	8,3
Technologie de l'information	8,1
Immobilier	4,2
Trésorerie et placements à court terme	0,1

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux 30 septembre 2020 et 2019 ou aux semestres clos à ces dates, à l'exception des données comparatives présentées dans les états de la situation financière et les notes annexes, qui se rapportent au 31 mars 2020, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 10 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse Aequis (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers annuels audités les plus récents du Fonds, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2020. La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 10 novembre 2020.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds de placement à capital variable et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou expire. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs, conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Mackenzie a conclu qu'aucun des fonds de placement à capital variable non cotés et fonds négociés en bourse dans lesquels le FNB investit ne respecte la définition d'une entité structurée ni la définition d'une entreprise associée.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leurs échéances à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés synthétiques) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient liquidées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

NOTES ANNEXES**3. Principales méthodes comptables (suite)****b) Évaluation de la juste valeur (suite)**

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent les profits ou les pertes latent(e)s, lié(e)s à la valeur de marché. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB liquide le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2020.

c) Comptabilisation des produits

Le revenu d'intérêts provenant des placements productifs d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas.

d) Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers. Des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers qui ont été payés par les courtiers au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement. Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (l'« agent de prêt de titres »). La valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global au poste Produit tiré du prêt de titres et constaté lorsqu'il est gagné.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres, le cas échéant.

f) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement si le FNB a un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les acquisitions et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les intérêts débiteurs en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé au moyen de la division de l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné, par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et d'autres actifs et passifs financiers. Se reporter à la note 10 pour la valeur liquidative par part du FNB.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La durée de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et son incidence à long terme sur les entreprises et les marchés, de même que l'ampleur des mesures de soutien économique supplémentaires qui pourraient être offertes par certains gouvernements et certaines banques centrales, étaient inconnues au moment de la rédaction du présent rapport. Le gestionnaire a recours au jugement pour évaluer l'incidence de ces événements sur les hypothèses et les estimations utilisées pour présenter les actifs et les passifs dans les états financiers du FNB au 30 septembre 2020. Cependant, cette incertitude fait en sorte qu'il est impossible d'estimer de façon fiable l'incidence sur les résultats financiers et la situation du FNB pour les périodes à venir.

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée de ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle d'affaires du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Entités structurées et entreprises associées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée ou la définition d'une entreprise associée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée ou d'une entreprise associée. Mackenzie a évalué les caractéristiques de ces fonds sous-jacents, et elle a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, ni la définition d'une entreprise associée, puisque le FNB n'a conclu ni contrat, ni entente de financement avec eux, et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités, ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces fonds sous-jacents.

5. Impôts sur les bénéfices

Le FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le FNB entend distribuer la totalité de son bénéfice net et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés de sorte à n'être assujéti à aucun impôt sur les bénéfices autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes du FNB.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») du FNB, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui n'étaient pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus simplifié le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques et autres en lien avec les opérations stratégiques ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et toute taxe applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en espèces aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

NOTES ANNEXES

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 30 septembre 2020 et 2019 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 30 septembre 2020, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du FNB, fluctue en raison de variations des taux de change. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de change, si une telle exposition s'applique et est considérable.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'exposent pas le FNB à des niveaux élevés de risque de taux d'intérêt. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, si une telle exposition s'applique et est considérable.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure. La note 10 résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix, si une telle exposition s'applique et est considérable.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est considérable.

Toutes les opérations sur titres cotés sont effectuées par des courtiers approuvés. Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est considérable.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution 21 avril 2020

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Les parts de série E ont été inscrites à la TSX sous le symbole WSRD. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 30 septembre 2020 était de 28,01 \$.

Les frais de gestion pour les parts de série E sont de 0,25 %.

Au 30 septembre 2020, la valeur liquidative par part du FNB était de 27,90 \$, et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 27,90 \$.

b) Reports prospectifs de pertes

Puisque le FNB a été lancé le 21 avril 2020, il n'a pas encore eu de fin d'année d'imposition; il n'y a donc aucune perte en capital ni autre qu'en capital disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Au 30 septembre 2020, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Au 30 septembre 2020, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive Wealthsimple DM ex NA Socially Responsible Factor, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient et vise à obtenir une exposition diversifiée à des sociétés qui ne violent pas les valeurs sociales et environnementales communes.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après indique les devises dans lesquelles le FNB avait une exposition importante à la clôture de la période, en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent de tout instrument dérivé. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les intérêts courus et les dividendes à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

Devises	30 septembre 2020			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)
Couronne suédoise	68 803	46	–	68 849
Euro	64 100	34	–	64 134
Yen japonais	44 967	–	–	44 967
Couronne norvégienne	18 771	90	–	18 861
Couronne danoise	13 723	–	–	13 723
Franc suisse	9 476	–	–	9 476
Dollar australien	5 523	–	–	5 523
Dollar de Singapour	5 021	–	–	5 021
Dollar de Hong Kong	3 085	39	–	3 124
Livre sterling	3 039	–	–	3 039
Shekel israélien	2 860	32	–	2 892
Total	239 368	241	–	239 609
% de l'actif net	99,8	0,1	–	99,9

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change (suite)

Au 30 septembre 2020, si le dollar canadien avait connu une hausse ou une baisse de 5 % relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 11 980 \$ ou 5,0 % du total de l'actif net. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2020, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Pour ce FNB, le risque le plus important découlant du risque de prix provient de ses placements dans des titres de participation. Au 30 septembre 2020, si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 23 937 \$ ou 10,0 % du total de l'actif net. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

v. Risque de crédit

Au 30 septembre 2020, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

	30 septembre 2020			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	239 368	–	–	239 368
Total	239 368	–	–	239 368

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés.